

AAB - PARC ÉOLIEN DE LONGEVILLE SUR MER

Société par actions simplifiée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AAB - PARC ÉOLIEN DE LONGEVILLE SUR MER** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier,
13 mars 2026 | 17:17 CET

Le commissaire aux comptes

BMA Audit

Thomas Villesseche



Comptes clos le 31 décembre 2025
Certifiés conformes par le Président
la société ENGIE GREEN FRANCE dûment représentée
par M. Jean-Baptiste ROUX

Signé par :

Jean-Baptiste Roux

09AFFDF7F399483...

COMPTES ANNUELS

AAB PARC EOLIEN DE LONGEVILLE SUR MER

SIRET : 484 532 973 00076

250 rue Maryam Mirzakhani - 35400 MONTPELLIER

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

Etats financiers : Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 119 883	598 713	521 170	567 703
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	1 119 883	598 713	521 170	567 703
Terrains	0	0	0	0
Constructions	1 501 776	723 753	778 023	824 448
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 346 986	6 844 124	4 502 862	4 761 593
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	12 848 762	7 567 877	5 280 885	5 586 041
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières (1)	0	0	0	0
TOTAL de l'actif immobilisé (III)	13 968 645	8 166 590	5 802 056	6 153 744
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production	0	0	0	0
Produits finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
TOTAL Stock et en-cours	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	260 941	0	260 941	205 970
Autres créances	608 656	0	608 656	595 518
Charges constatées d'avance	55 636	0	55 636	61 904
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances (2)	925 233	0	925 233	863 392
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	0
Disponibilités	0	0	0	0
TOTAL Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
TOTAL de l'actif circulant (IV)	925 233	0	925 233	863 392
Frais d'émission des emprunts (V)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0		0	0
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	0		0	0
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	14 893 879	8 166 590	6 727 289	7 017 136

(1) Dont à moins d'un an : 0 €

(2) Dont à moins d'un an : 925 233 €

Etats financiers : Bilan - Passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital (dont versé 37000 €)	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence	0	0
Réserve légale	3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
TOTAL Réserves	3 700	3 700
Report à nouveau	1 587 125	1 587 123
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	626 504	634 618
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	2 445 645	2 404 355
TOTAL des capitaux propres (I)	4 699 973	4 666 796
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	346 978	329 458
TOTAL des provisions (II)	346 978	329 458
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	1 221 077	1 762 307
Instruments financiers à terme	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454 901	43 187
Dettes fiscales et sociales	4 361	3 797
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	211 590
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL des dettes (1) (III)	1 680 338	2 020 882
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	6 727 289	7 017 136

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) : 459329 €

Etats financiers : Compte de résultat de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
	Total	Total
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	2 252 438	1 923 089
Montant net du chiffre d'affaires	2 252 438	1 923 089
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	1	1
Total des produits d'exploitation (I)	2 252 439	1 923 090
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes (1)	859 406	530 469
Impôts, taxes et versements assimilés	127 756	126 699
Salaires	0	0
Cotisations sociales	0	0
Dotation aux amortissements et aux dépréciations:		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	360 023	344 636
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0	0
Dotation aux provisions	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	0	0
Total des charges d'exploitation (II)	1 347 186	1 001 804
Résultat d'exploitation (I - II)	905 253	921 286
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
Produits financiers de participations	12 975	21 333
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des produits financiers (V)	12 975	21 333
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 185	0
Intérêts et charges assimilées	32 415	46 036
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des charges financières (VI)	41 600	46 036
Résultat financier (V - VI)	-28 625	-24 703
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	876 628	896 583
Produits exceptionnels (VII)	32 929	39 260
Charges exceptionnelles (VIII)	74 219	89 685
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	-41 290	-50 425
Participation des salariés aux résultats (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	208 834	211 539
Total des produits (I + III + V + VII)	2 298 343	1 983 683
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 671 839	1 349 064
Bénéfice ou perte	626 504	634 619

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier : 0 €
- Redevances de crédit-bail immobilier : 0 €

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

**AAB PARC EOLIEN DE
LONGEVILLE SUR MER**

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général (PCG), issu du règlement N°2022-06 adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le 4 novembre 2022 et venu modifier le règlement ANC n° 2014-03. Le règlement définitif, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, entré en vigueur au 1er janvier 2025, porte essentiellement sur la modernisation et la simplification des modèles d'états financiers, une nouvelle présentation des informations en annexe, une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charges. Il précise enfin les modalités de première application, autorisant les entreprises à présenter les colonnes N-1 au nouveau format des états financiers, en procédant le cas échéant à des reclassements.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

COMPARABILITE DES EXERCICES

L'exercice 2025 est comparable à l'exercice 2024, incluant l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06 .

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas de fait caractéristique sur cet exercice à vous signaler.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

La société n'emploie pas de personnel (Convention de prestations de services avec Engie Green).

La société ne détient et n'a détenu aucune action propre sur l'exercice.

Les options suivantes ont été prises :

Intégration Fiscale :

La société AAB PARC EOLIEN DE LONGEVILLE SUR MER est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la société AAB PARC EOLIEN DE LONGEVILLE SUR MER est redevable envers la société tête du groupe d'une charge d'impôt égale à l'impôt qu'elle aurait constaté en l'absence d'intégration fiscale.

Au titre de l'intégration fiscale, le montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charge de l'exercice : 208 834 euros

INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

**AAB PARC EOLIEN DE
LONGEVILLE SUR MER**

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

Etats des Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement		TOTAL (I)	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL (II)	1 119 883	-	-
Terrains			-	-	-
Constructions	Sur sol propre		-	-	-
	Sur sol d'autrui		1 501 776	-	-
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels			11 338 651	-	8 335
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		-	-	-
	Matériel de transport		-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique		-	-	-
	Emballages récupérables et divers		-	-	-
Immobilisations corporelles en cours			-	-	-
Avances et acomptes			-	-	-
		TOTAL (III)	12 840 427	-	8 335
Participations évaluées par mise en équivalence			-	-	-
Autres participations			-	-	-
Autres titres immobilisés			-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières			-	-	-
		TOTAL (IV)	-	-	-
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	13 960 310	-	8 335
Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Réévaluation
			Virement	Cession	Valeur d'origine
Frais d'établissement-Diminutions par vir			-	-	-
Autres immos incorp-Diminutions par vir			-	-	1 119 883
Terrains			-	-	-
Constructions	Sur sol propre		-	-	-
	Sur sol d'autrui		-	-	1 501 776
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels			-	-	11 346 986
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		-	-	-
	Matériel de transport		-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique		-	-	-
	Emballages récupérables et divers		-	-	-
Immobilisations corporelles en cours			-	-	-
Avances et acomptes			-	-	-
		TOTAL (III)	-	-	12 848 762
Participations évaluées par mise en équivalence-Diminutions par vir			-	-	-
Autres participations-Diminutions par vir			-	-	-
Autres titres immobilisés-Diminutions par vir			-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières-Diminutions par vir			-	-	-
		TOTAL (IV)	-	-	-
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	-	-	13 968 645

Etats des Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		552 180	46 533	-	598 713
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	677 329	46 424	-	723 753
	Installations générales, agencements	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages		6 296 437	285 780	-	6 582 216
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		6 973 765	332 204	-	7 305 969
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7 525 946	378 737	-	7 904 682

Durée d'Amortissement

Les installations de production d'énergie sont amorties sur 30 ans.

Etat des Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises		Fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées	2 404 355	55 506	14 216		2 445 645
TOTAL (I)	2 404 355	55 506	14 216	-	2 445 645
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	329 458	17 520	-	-	346 978
TOTAL (II)	329 458	17 520	-	-	346 978
TOTAL GENERAL (I + II)	2 733 812	73 026	14 216	-	2 792 622

Etat des dépréciations inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions sur immos incorporelles	-	-	-	-
Provisions sur immos corporelles	280 621	4 936	22 551	261 907
Provisions sur immos financières	-	-	-	-
Provisions sur stocks	-	-	-	-
Provisions sur créances	-	-	-	-
TOTAL	280 621	4 936	22 551	261 907

Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires résultent de la durée d'usage des installations (20 ans) et aussi, le cas échéant, du complément d'amortissement résultant de l'application du mode dégressif fiscal.

Les dotations et les reprises sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Etat des Provisions Autres

(En K€)

	Début d'exercice	Augmentation suite à mise en service	Impact changement d'estimation	Impact désactualisation	Fin de l'exercice
Provisions démantèlement	329		8	9	346

Pour les installations des parcs, des provisions pour démantèlement sont constituées. Un composant « actif de démantèlement » est créé en contrepartie, puis amorti linéairement sur la durée de vie du bien subséquent.

En 2023, les hypothèses ont été révisées suite à l'arrêté du 11 juillet 2023 (loi APER du 10 mars 2023) modifiant le montant de la garantie à 75 k€/éolienne + 25 k€/MW au-dessus de 2 MW, soit donc par exemple 75 k€/WTG pour une turbine de 2 MW et 100 k€/WTG pour une turbine de 3 MW.

L'estimation initiale du montant de la provision pour coûts de démantèlement a été revue à la clôture de l'exercice pour tenir compte des taux d'inflation et d'actualisation appliqués par le Groupe ENGIE.

Accroissements et Allègements de la Dette Future d'IS

(En base et K€)

	31/12/N	31/12/N-1
Amortissements dérogatoires	2 446	2 404
Déficits reportables	0	0

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				-	-	-	
Prêts				-	-	-	
Autres immos financières				-	-	-	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				-	-	-	
Clients douteux ou litigieux				-	-	-	
Autres créances clients				260 941	260 941	-	
Créances représentatives de titres prêtés				-	-	-	
Personnel et comptes rattachés				-	-	-	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				-	-	-	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			-	-	-	
	Taxe sur la valeur ajoutée			94 840	94 840	-	
	Autres impôts			4 212	4 212	-	
	Etat - divers			-	-	-	
Groupes et associés				509 537	509 537	-	
Débiteurs divers				68	68	-	
Charges constatées d'avance				55 636	55 636	-	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				925 233	925 233	-	
TOTAL DES CREANCES				925 233	925 233	-	
Prêts accordés en cours d'exercice				-			
Remboursements obtenus en cours d'exercice				-			
Prêts et avances consentis aux associés				-			
Cadre B	Etat des dettes			Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				-	-	-	-
Autres emprunts obligataires				-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers				1 221 077	68	-	1 221 009
Fournisseurs et comptes rattachés				454 901	454 901	-	-
Personnel et comptes rattachés				-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				-	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée			-	-	-	-
	Obligations cautionnées			-	-	-	-
	Autres impôts			4 361	4 361	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				-	-	-	-
Groupes et associés				-	-	-	-
Autres dettes				-	-	-	-
Dette représentative de titres empruntés				-	-	-	-
Produits constatés d'avance				-	-	-	-
TOTAL DES DETTES				1 680 338	459 329	-	1 221 009
Emprunts souscrits en cours d'exercice				-	Emprunts auprès des associés personnes physiques		-
Emprunts remboursés en cours d'exercice				541 201			

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	€ 100,00	370			370

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
Créances clients et comptes rattachés	260 941
Personnel et comptes rattachés	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-
Etat et autres collectivités publiques	-
Autres créances	7 899
Disponibilités	-
Total	268 840

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	260 941
PRODUITS D'INTERETS A RECEVOIR SUR CASH-POOLING SOCIETE MERE	7 899
TOTAL	268 840

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	68
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	69 987
Dettes fiscales et sociales	4 361
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-
Autres dettes	-
Total	74 415

Détail des charges à payer

Charges à payer	Montant
FOURNISSEURS FNP	62 248
RECEPTIONS COMMANDES	7 738
INTERETS COURUS NON ECHU	68
CVAE	4 361
TOTAL	74 415

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCES	17 244	-	-
LOYER	37 554	-	-
MAINTENANCE	838	-	-
	-	-	-
TOTAL	55 637	-	-

Produits constatés d'avance

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
	-	-	-
	-	-	-
TOTAL	-	-	-

ENGAGEMENTS HORS BILAN**ENGAGEMENTS DONNES**

Dans le cadre du prêt bancaire souscrit par la société mère, le remboursement de la dette est principalement garanti par l'affectation en gage et en premier rang des matériels financés et le nantissement des comptes bancaires, des actions de la société et, le cas échéant, de celles de ses filiales.

AAB - Parc éolien de Longeville sur Mer

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 37000 euros
Siège Social : 250 rue Maryam Mirzakhani, Immeuble le Terra, CS 20756 -34000 MONTPELLIER
484 532 973 R.C.S MONTPELLIER

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 16 MARS 2026**

Le seize mars deux mille vingt-six

Au siège social,

(...)

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société (l'« Associée Unique »),

(...)

A pris en sa qualité d'Associée Unique de la Société les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- (...)
- Affectation du résultat de l'exercice
- (...)
- Mandats des commissaires aux comptes
- Refonte statutaire
- (...)
- Pouvoirs en vue des formalités

(...)

TROISIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associée Unique,

Constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 626 503,97 euros,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 626 503,97 euros comme suit :

- A titre de dividendes : 249 972 euros
- Au compte report à nouveau : 376 531,97 euros portant ainsi ce compte à un total de 1 963 656,64euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2024	634 616,60 euros	40 %	néant
31 décembre 2023	0 euro	40 %	néant
31 décembre 2022	687 223,92 euros	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

(...)

CINQUIEME DECISION : MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Associée unique,

Après avoir pris connaissance de l'arrivée à expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société BMA AUDIT, à l'issue des présentes,

Décide de :

- renouveler le mandat de la société BMA AUDIT en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de trois (3) exercices, soit un mandat expirant à l'issue de la décision de l'associé appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2028,
- et de nommer la société VB FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 475 800 euros, dont le siège social est fixé au 695 Avenue Robert Malthus, 34470 PEROLS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro de 853 644 672, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société pour une durée de trois (3) exercices, soit un mandat expirant à l'issue de la décision de l'associé appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2028.

SIXIEME DECISION : REFONTE STATUTAIRE

L'Associée Unique,

Après avoir pris connaissance du projet des statuts modifiés tels qu'ils lui ont été présentés :

- prend acte de la nécessité pour la Société de procéder à la refonte de ses statuts,
- adopte en conséquence article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle rédaction tel qu'il lui a été soumis dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal ;

et décide que les nouveaux statuts remplacent avec effet immédiat les anciens statuts auxquels ils se substituent.

SEPTIEME DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée unique,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes et particulièrement à la société LEXTENSO - La Grande Arche, Paroi Nord, 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

(...)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL PAR LE PRESIDENT

La société ENGIE GREEN France dûment représentée par
Monsieur Jean-Baptiste ROUX au moyen d'un pouvoir

Signé par :

09AFFDF7F399483...



Comptes clos le 31 décembre 2025
Certifiés conformes par le Président
la société ENGIE GREEN FRANCE dûment représentée
par M. Jean-Baptiste ROUX

Signé par :

Jean-Baptiste Roux

09AFFDF7F399483...

COMPTES ANNUELS

AAB PARC EOLIEN DE LONGEVILLE SUR MER

SIRET : 484 532 973 00076

250 rue Maryam Mirzakhani - 35400 MONTPELLIER

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

Etats financiers : Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 119 883	598 713	521 170	567 703
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	1 119 883	598 713	521 170	567 703
Terrains	0	0	0	0
Constructions	1 501 776	723 753	778 023	824 448
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 346 986	6 844 124	4 502 862	4 761 593
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	12 848 762	7 567 877	5 280 885	5 586 041
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières (1)	0	0	0	0
TOTAL de l'actif immobilisé (III)	13 968 645	8 166 590	5 802 056	6 153 744
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production	0	0	0	0
Produits finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
TOTAL Stock et en-cours	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	260 941	0	260 941	205 970
Autres créances	608 656	0	608 656	595 518
Charges constatées d'avance	55 636	0	55 636	61 904
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances (2)	925 233	0	925 233	863 392
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	0
Disponibilités	0	0	0	0
TOTAL Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
TOTAL de l'actif circulant (IV)	925 233	0	925 233	863 392
Frais d'émission des emprunts (V)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0		0	0
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	0		0	0
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	14 893 879	8 166 590	6 727 289	7 017 136

(1) Dont à moins d'un an : 0 €

(2) Dont à moins d'un an : 925233 €

Etats financiers : Bilan - Passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital (dont versé 37000 €)	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence	0	0
Réserve légale	3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
TOTAL Réserves	3 700	3 700
Report à nouveau	1 587 125	1 587 123
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	626 504	634 618
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	2 445 645	2 404 355
TOTAL des capitaux propres (I)	4 699 973	4 666 796
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	346 978	329 458
TOTAL des provisions (II)	346 978	329 458
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	1 221 077	1 762 307
Instruments financiers à terme	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454 901	43 187
Dettes fiscales et sociales	4 361	3 797
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	211 590
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL des dettes (1) (III)	1 680 338	2 020 882
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	6 727 289	7 017 136

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) : 459329 €

Etats financiers : Compte de résultat de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
	Total	Total
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	2 252 438	1 923 089
Montant net du chiffre d'affaires	2 252 438	1 923 089
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	1	1
Total des produits d'exploitation (I)	2 252 439	1 923 090
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes (1)	859 406	530 469
Impôts, taxes et versements assimilés	127 756	126 699
Salaires	0	0
Cotisations sociales	0	0
Dotation aux amortissements et aux dépréciations:		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	360 023	344 636
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0	0
Dotation aux provisions	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	0	0
Total des charges d'exploitation (II)	1 347 186	1 001 804
Résultat d'exploitation (I - II)	905 253	921 286
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
Produits financiers de participations	12 975	21 333
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des produits financiers (V)	12 975	21 333
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 185	0
Intérêts et charges assimilées	32 415	46 036
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des charges financières (VI)	41 600	46 036
Résultat financier (V - VI)	-28 625	-24 703
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	876 628	896 583
Produits exceptionnels (VII)	32 929	39 260
Charges exceptionnelles (VIII)	74 219	89 685
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	-41 290	-50 425
Participation des salariés aux résultats (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	208 834	211 539
Total des produits (I + III + V + VII)	2 298 343	1 983 683
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 671 839	1 349 064
Bénéfice ou perte	626 504	634 619

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier : 0 €
- Redevances de crédit-bail immobilier : 0 €

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

**AAB PARC EOLIEN DE
LONGEVILLE SUR MER**

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général (PCG), issu du règlement N°2022-06 adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le 4 novembre 2022 et venu modifier le règlement ANC n° 2014-03. Le règlement définitif, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, entré en vigueur au 1er janvier 2025, porte essentiellement sur la modernisation et la simplification des modèles d'états financiers, une nouvelle présentation des informations en annexe, une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charges. Il précise enfin les modalités de première application, autorisant les entreprises à présenter les colonnes N-1 au nouveau format des états financiers, en procédant le cas échéant à des reclassements.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

COMPARABILITE DES EXERCICES

L'exercice 2025 est comparable à l'exercice 2024, incluant l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06 .

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas de fait caractéristique sur cet exercice à vous signaler.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

La société n'emploie pas de personnel (Convention de prestations de services avec Engie Green).

La société ne détient et n'a détenu aucune action propre sur l'exercice.

Les options suivantes ont été prises :

Intégration Fiscale :

La société AAB PARC EOLIEN DE LONGEVILLE SUR MER est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la société AAB PARC EOLIEN DE LONGEVILLE SUR MER est redevable envers la société tête du groupe d'une charge d'impôt égale à l'impôt qu'elle aurait constaté en l'absence d'intégration fiscale.

Au titre de l'intégration fiscale, le montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charge de l'exercice : 208 834 euros